
Numéro d'octobre à l'intention des candidats

Nouvelles informations concernant l'accès au candidat et MyCampaign

MyCampaign :

- Plans des quartiers mis à jour : disponibles à l'heure actuelle
- Échantillons de bulletins de vote : 3 octobre
- Nombre d'agents électoraux permis par bureau de vote : 3 octobre

Accès au candidat :

- Liste temporaire des modifications apportées à la liste électorale : disponible en ce moment
- Liste des électeurs qui ont voté par anticipation : chaque jour du 8 au 16 octobre

Vérifiez régulièrement l'emplacement des bureaux de vote et les plans des quartiers fournis dans MyCampaign et sur le [site Web](#) (en anglais) au cas où l'on aurait procédé à des changements.

Les donateurs peuvent désormais profiter de remises sur leur don en ligne

Toronto Élections a lancé un [formulaire en ligne](#) (en anglais) qui permettra tant aux donateurs qu'aux candidats qui participent au programme de remises sur les dons à la ville d'obtenir leur remise.

Les candidats participants sont toutefois tenus d'envoyer à leurs donateurs un formulaire de demande et de réception de la remise dûment signé, car les renseignements qui y figurent permettront aux donateurs de demander leur rabais. Prenez cependant note que vous ne pouvez réclamer de rabais au nom de vos donateurs.

Les donateurs qui ne désirent pas utiliser le formulaire en ligne peuvent toujours envoyer leur formulaire papier dûment rempli au 89 Northline Road, Toronto (Ontario) M4G 3G1.

Recherche de l'adresse des bureaux de scrutin et des sous-divisiones dans le système d'information cartographique ArcGIS

Toronto Elections a publié les données compilées par [ArcGIS Server](#). Tant les données sur les bureaux de scrutin que celles sur les polygones formés par les subdivisions électorales sont à la portée de tous.

Veuillez remarquer qu'on peut modifier toutes les données fournies jusqu'au jour de l'élection inclusivement et qu'il vous faut vérifier régulièrement les pages ArcGIS pour prendre connaissance des nouvelles informations qui y sont affichées. Aucun soutien technique ne sera fourni aux candidats pour ces services.

Observation de l'ouverture des paquets contenant les bulletins de vote par correspondance et du tri de ces bulletins

L'ouverture des paquets contenant les bulletins de vote par correspondance aura lieu entre le 3 et le 21 octobre (période du 8 au 10 octobre exclue) et tant les candidats que les agents électoraux pourront être témoins.

- Cette opération aura lieu au 18 Dyas Road.
- On peut le faire entre 10 h et 15 h après avoir pris rendez-vous.

Il vous suffit d'écrire à candidateinfo@toronto.ca en prenant rendez-vous si désirez y assister et l'on vous expliquera comment entrer dans l'immeuble. Nous n'accepterons que les candidats et les agents ayant pris rendez-vous.

Observation du dénombrement des voix pour le vote par correspondance

Trois dates sont prévues à l'adresse 18 Dyas Road pour le dénombrement des voix :

- Le jeudi 13 octobre à partir de midi
- Le mercredi 19 octobre à partir de midi
- Le samedi 22 octobre à partir de 14 h

Il vous suffit d'écrire à candidateinfo@toronto.ca en prenant rendez-vous si vous désirez y assister et l'on vous expliquera comment entrer dans l'immeuble. Nous n'accepterons que les candidats et les agents ayant pris rendez-vous.

Nous vous recommandons d'arriver dès le début des activités, car nous ne connaissons pas d'avance le nombre de bulletins de vote à traiter et ces opérations peuvent prendre fin plus tôt que prévu.

Sollicitation des suffrages les jours où l'on peut voter

Vous pouvez faire campagne les jours où l'on peut voter, sous réserve des règles et des restrictions suivantes :

- Vous ne pouvez faire campagne sur le terrain de la propriété qui fait partie de l'installation qui abrite les bureaux de vote (terrains de stationnement, allées menant au bureau de vote, pelouse avant, tout endroit à l'intérieur de l'immeuble, etc.)
- Dans les condos ou appartements dotés d'un bureau de vote sur place, vous ne pouvez faire campagne dans les aires communes de l'édifice (p. ex. le hall ou les ascenseurs).
 - Il vous est permis de solliciter aux étages résidentiels, sauf à proximité des bureaux de vote.

Veillez remarquer qu'on ne peut installer d'affiches électorales à proximité d'un bureau de vote.

Agents électoraux

Il vous est permis, ainsi qu'à vos agents électoraux, d'être présents au bureau de vote et d'observer le processus.

Dès votre entrée dans un bureau de scrutin à des fins d'observation, vous devez faire la preuve que vous êtes candidat en présentant une preuve d'identité aux préposés au scrutin et en remplissant une déclaration. Les agents électoraux que vous nommez doivent présenter un [avis de désignation d'agent électoral](#) (en anglais) et faire une déclaration. Vous pouvez nommer un agent électoral pour chaque scrutateur et préposé au dénombrement des voix dans un bureau de scrutin.

Tant vos agents électoraux que vous êtes tenus de suivre les règles figurant dans l'avis de nomination. Si le nombre maximum d'agents électoraux présents dans un bureau de scrutin est atteint et que vous y pénétrez, l'un de vos agents doit sortir.

Ligne d'information destinée aux candidats

La ligne d'information destinée aux candidats (416 395-0025) continuera d'être disponible pendant la période du vote par anticipation et le jour de l'élection. Cette ligne est **réservée aux candidats et ne peut être mise à la disposition des électeurs.**

Les simples citoyens doivent appeler au 416 338-1111 pour obtenir des informations générales sur le vote et l'élection. Il faut composer le 311 pour déposer une plainte relative aux affiches électorales.